

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE AIDE A DOMICILE
dont la population est de 3500 habitants et plus

Communauté de communes Roumois Seine
BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE

Numéro SIRET : 20006640500123
POSTE COMPTABLE DE SGC PONT AUDEMER

M22

COMPTE ADMINISTRATIF
voté par nature

BUDGET : SERVICE AIDE A DOMICILE

ANNEE 2022

**ANNEXE : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT :	SERVICE AIDE A DOMICILE		
ADRESSE :	666 Rue Adolphe Coquelin 27310 BOURG ACHARD		
Date de la dernière habilitation:			
ORGANSIME GESTIONNAIRE :	Communauté de communes de Roumois Seine		
TELEPHONE :	02 32 57 95 28	FAX:	<input type="text"/> Email contact@roumoiseine.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:	MARTIN Vincent		
N° FINESS :	270011471		
CATEGORIE :			
COMPETENCE :			
C.C.N.T. :			
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :			
CAPACITE AUTORISEE :			

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	2 000.00		2 000.00		-2 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 800.00		27 800.00		-27 800.00	
TOTAL		29 800.00		29 800.00		-29 800.00	
001	Déficit d'investissement reporté						
003	Excédent prévisionnel d'investissement						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 800.00		29 800.00		-29 800.00	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
TOTAL							
001	Excédent d'investissement reporté	29 800.00		29 800.00	29 800.00		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 800.00		29 800.00	29 800.00		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé						
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENC	2 000.00		2 000.00		-2 000.00	
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 800.00		27 800.00		-27 800.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 800.00		27 800.00		-27 800.00	
TOTAL		29 800.00		29 800.00		-29 800.00	
001 003	Déficit d'investissement reporté Excédent prévisionnel d'investissement						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		29 800.00		29 800.00		-29 800.00	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B - INVESTISSEMENT -2- RECETTES
 C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Budget initial (1)	Crédits complémentaires (2)	Total (3)=(1)+(2)	Réel (4)	Ecart (montant) (5)=(4)-(3)	Ecart % (6)=(5)/(3)
TOTAL							
001	Excédent d'investissement reporté	29 800.00		29 800.00	29 800.00		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	29 800.00		29 800.00	29 800.00		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante								
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	20 339.73	21 450.00		21 450.00	16 196.72	-5 253.28	75.51	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	79 640.79	90 100.00		90 100.00	67 714.52	-22 385.48	75.15	
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	196.80							
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	14 724.95	14 000.00		14 000.00	6 321.39	-7 678.61	45.15	
6288	AUTRES	12 550.30	6 750.00		6 750.00	4 707.20	-2 042.80	69.74	
TOTAL	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante	127 452.57	132 300.00		132 300.00	94 939.83	-37 360.17	71.76	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel								
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	6 480.00	4 300.00		4 300.00		-4 300.00		
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA	32 992.00	37 263.69		37 263.69	43 767.83	6 504.14	117.45	
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	1 769 682.34	1 998 814.87		1 998 814.87	1 832 330.84	-166 484.03	91.67	
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	448 237.98	506 274.34		506 274.34	473 248.38	-33 025.96	93.48	
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	7 786.62	8 794.81		8 794.81	21 345.73	12 550.92	242.71	
TOTAL	II. Dépenses afférentes au personnel	2 265 178.94	2 555 447.71		2 555 447.71	2 370 692.78	-184 754.93	92.77	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES

C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure								
6156	MAINTENANCE	11 587.29	12 560.00	3 883.00	16 443.00	14 995.34	-1 447.66	91.20	
618	DIVERS	750.00	2 160.00		2 160.00	908.00	-1 252.00	42.04	
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			1 971.00	1 971.00	1 971.00		100.00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1.00	200.00		200.00		-200.00		
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES		11 000.00		11 000.00	3 686.05	-7 313.95	33.51	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1.92	100.00		100.00	571.88	471.88	571.88	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES								
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 402.53	2 000.00		2 000.00		-2 000.00		
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 181.49	25 303.44	-10 054.00	15 249.44		-15 249.44		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS								
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS			4 200.00	4 200.00	4 165.60	-34.40	99.18	
TOTAL	III. Dépenses afférentes à la structure	29 924.23	53 323.44		53 323.44	26 297.87	-27 025.57	49.32	
TOTAL		2 422 555.74	2 741 071.15		2 741 071.15	2 491 930.48	-249 140.67	90.91	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
 C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Déficit d'exploitation reporté								
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	2 422 555.74	2 741 071.15		2 741 071.15	2 491 930.48	-249 140.67	90.91	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
 C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	I. Produits de la tarification								
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	1 217 049.72	1 310 000.00		1 310 000.00	1 167 477.79	-142 522.21	89.12	
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	848 416.65	744 100.00		744 100.00	654 564.95	-89 535.05	87.97	
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	54 021.91	40 000.00		40 000.00	61 334.19	21 334.19	153.34	
TOTAL	I. Produits de la tarification	2 119 488.28	2 094 100.00		2 094 100.00	1 883 376.93	-210 723.07	89.94	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation								
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	455 140.64	360 000.00		360 000.00	360 000.00		100.00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6.53				0.69	0.69		
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	70 412.03	20 000.00		20 000.00	50 773.66	30 773.66	253.87	
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE		8 200.00		8 200.00	8 300.00	100.00	101.22	
TOTAL	II. Autres produits relatifs à l'exploitation	525 559.20	388 200.00		388 200.00	419 074.35	30 874.35	107.95	
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl								
	PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	570.08							
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	211.90							
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 358.31	5 000.00		5 000.00	218.77	-4 781.23	4.38	
TOTAL	III. Produits financiers produits non encaissabl	5 140.29	5 000.00		5 000.00	218.77	-4 781.23	4.38	
TOTAL		2 650 187.77	2 487 300.00		2 487 300.00	2 302 670.05	-184 629.95	92.58	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
 C - cadre normalisé de présentation du compte administratif

Comptes	Libellés	Réel accepté N-1 (1)	Budget exécutoire N (2)	Crédits complémentaires (3)	Total (4)=(2)+(3)	Réel (5)	Ecart (montant) (6)=(5)-(4)	Ecart % (7)=(5)/(2)	Retenu autorité de tarification (8)
002	Excédent d'exploitation reporté		253 771.15		253 771.15	253 771.15		100.00	
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	2 650 187.77	2 741 071.15		2 741 071.15	2 556 441.20	-184 629.95	93.26	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6		6	5.60		5.60
Adjoint administratif	C	3		3	2.80		2.80
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3	2.80		2.80
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)			55.66	55.66	31.65	15.95	47.60
Agent social	C		48.22	48.22	24.21	15.95	40.16
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C		7.44	7.44	7.44		7.44
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)		1		1	1		1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1		1
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7	55.66	62.66	38.65	15.95	54.60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE - BUDGET ANNEXE SAAD - CA 2022

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents : 53
Nombre de suffrages exprimés : 62

Date de convocation :
Présenté par Frederic CARDON, Vice-Président à Bourg-Achard, le 27 mars 2023
Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire à Bourg Achard, le 27 mars 2023

VOTES :
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Aizier	Arnaud MAUPOINT	Isabelle MARÉCHAL (suppléante)	Flancourt Crescy En Roumois	Bertrand PECOT	Christine HOUEL	Saint Ouen de Thouberville	Sandrine MENNITI	Damien THIEBAULT
Amfreville St Amand	Jérôme DEBUS	Annick LE MOIGNE	Grand Bourgtheroulde	Vincent MARTIN	Céline MARQUARD	Saint Pierre des Fleurs	Denis PIEDNOEL	Bernadette BARAT
Barneville Sur Seine	José MAURICE	Jean Claude DESMARAIS (suppléant)	Hauville	Myriam FERLIN	Yannick BOUDET	Saint Philbert Sur Boisse	Bruno GERMAIN	Sylvain DUBOSC (suppléant)
Boissey le Chatel	Laurent DUCHATEAU	Pascal LAMOTTE (suppléant)	Haye Aubrée (La)	Erick POISSON	Virginie LUST	Saint Pierre du Bosguérard	Franck BUCHER	Anne STAB
Bosgouët	Franck BERTIN	Rose Marie FOURNIER VIOT (suppléante)	Haye de Routot (La)	William MIGNOT	Evelyne LEFRANCOIS (suppléante)	Sainte Opportune la Mare	Franck HAUDRECHY	Jacques CARREY (suppléant)
Bosroumois	Philippe VANHEULE	Michaël ONO DIT BIOT	Honguemare Guenouville	Alain VIVIEN	Dominique DELAMARE (suppléant)	Thenouville	Alain MICHALOT	Brigitte BARBETTE
Bouquetot	Nelly MARINIER	Maryannick VERDURE	Landin (Le)	David TAURIN	Céline LEVASSEUR (suppléante)	Thuit de l'Oison (Le)	Laurent DEBEERST	Béatrice AUBIN
Bourg Achard	Joël GRAINVILLE	Véronique DUMINY	Mauny	Michel DEZELLUS	Danielle MORO (suppléante)	Tocqueville	Gilbert DOUBET	Mélanie RIOULT
Bourneville Sainte Croix	Josette SIMON	Joël TEMPERTON	Mont du Roumois (Les)	Charly NOEL	Chrysis DORANGE (suppléante)	Trinité de Thouberville (La)	Christine VAN DUFFEL	Rémi LEROY (suppléant)
Caumont	Richard APPERT	Jean Pierre DENIS	Saint Aubin sur Quillebeuf	Bruno SIX	Véronique HERVIEUX	Trouville la Haute	Cédric BROUT	Gérard BOITOUT (suppléant)
Cauverville En Roumois	Françoise PRUNIER	Patrice ROMAIN	Saint Denis Des Monts	Régine SENINCK	Pascale BELLONCLE (suppléante)	Valletot	Didier DÉRLY	Frédéric MERAULT (suppléant)
Etreville	Gwendoline PRESLES	Maria DUFROY	Saint Leger du Gennetey	Oliver MORIN	Agnes CHAMPEY (suppléante)	Vieux Port	Jacques DORLÉANS	Christian FAYEL (suppléant)
Eturqueraye	Sylvain BONENFANT	Patrick LUCAS (suppléant)	Saint Ouen de Pontcheuil	Philippe ROMAIN	Pierre LEROUX (suppléant)	Voisreville	Damien MERICIER	Thierry LEPLANOIS (suppléant)
	Martine TIHY	Sylvain GALLAIS (suppléant)	Saint Ouen de Tilleul	Daniel DUVAL	Jérôme GUILBERT (suppléant)		Dominique LEVASSEUR	Nadine MESSÉ (suppléante)
	Aline DONNET MOUSSEUX	Didier LECOMPTE (suppléant)		Jean AUBOURG	Guyène FREVA		Frédéric CARDON	
	Claude GENCE						Mélanie PETIT	

Certifié exécutoire par le Conseil communautaire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ,
et de la publication le